

En visio conférence.

Présents : Mme MARGAILLAN, M.VEYRET (adjoints), Mme JUNG (directrice), Mme SAINZ, Mme VITET-COVAS, Mme SCHNEIDER (enseignantes), Mme BOURNE, Mme BOURGUIGNON, Mme GENEST, M.LANGENBACH (parents délégués),

Excusés : M.SAPET-BUTEL Stéphane, Inspecteur de circonscription, M.CHEVALLIER (Maire), Mme MOTTUEL (ATSEM), Mme CHAMPON Laurie, Mme CHAMPON Aldina (employées communales), Mme GERMAIN (délégué DDEN), M.SORANZO Philippe (enseignant du Lundi).

Secrétaire de séance : Mme JUNG Nathalie, directrice.

COMPTE -RENDU du Conseil d'école 1 du 12/11/2020

1) Rôle des DDEN (délégué départementaux de l'Education nationale)

Ils effectuent une visite de l'école afin de vérifier si la sécurité des élèves est assurée (jeux extérieurs, locaux). Ils s'intéressent également à la cantine et au transport. Il y a une visite par an avec le Maire.

2) Cantine, garderie :

- **Cantine** : la réservation et l'annulation des repas se fait sur internet. Le paiement en ligne est à l'étude. Deux services sont mis en place pour séparer les classes du haut et du bas. Les grands mangent de 11h30 à 12h15 environ puis les plus petits. Tout se passe bien. Chaque classe mange dans une zone déterminée. Une désinfection des tables et des chaises est réalisée entre les 2 services. Les classes vont en récréation dans des espaces différents.

- Les horaires de **garderie** sont de 7h30 à 8h20 et 16h30 à 18h15. Les classes de Mme JUNG et Mme SAINZ sont dans la salle informatique dans

2 zones différentes. Les parents sonnent à l'interphone pour laisser ou récupérer leurs enfants. La garderie des plus petits se fait dans la Cantine. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cantine ni dans l'enceinte de l'école.

Il y a beaucoup d'enfants à la cantine (plus de 60 le jeudi). Au vu du protocole sanitaire, il est important d'utiliser les services de cantine ainsi que de garderie dans les cas d'extrême nécessité. Des critères pour inscrire vos enfants **à la cantine et à la garderie** seront redéfinis par la Mairie afin de limiter le nombre d'enfants.

3) Sécurité :

a) **Protocole sanitaire de Novembre 2020** : ce protocole a été envoyé aux parents par mail. Il indique en particulier :

- **Le port du masque obligatoire** pour les enfants à partir du CP et le personnel, à l'intérieur et également à l'extérieur. Les visières ne sont pas autorisées.
- **La distanciation physique** s'applique au moins pour les élèves de groupes différents.
- **Le brassage et les croisements** sont limités entre les classes. Ainsi les entrées et les sorties sont décalées ou avec des entrées/des sorties différentes.
- **L'aération des locaux**, minimum 15 minutes toutes les 2 heures.
- **Le nettoyage des mains** : à l'arrivée / à la sortie, avant / après la récréation, avant/après les toilettes.
- **Le nettoyage des locaux quotidiens**.

b) **Le plan Vigipirate** impose la mise en place de blocs béton le long de la grille de maternelle ainsi que les barrières à l'entrée. Nous sommes en Sécurité renforcée Risque attentat. Un exercice de sécurité dans le cadre du PPM (plan particulier de mise en sûreté) est prévu le Lundi 16 Novembre vers 10 heures. Il y a également 2 exercices incendie par an.

4) **Vote du règlement intérieur** : Le règlement est voté à l'unanimité.

5) Les chartes de la laïcité et informatique :

La charte de la laïcité sera étudiée en Education morale et civique dans les grandes classes. Elle nous permettra d'aborder la notion de République (symboles) et la liberté d'expression et de conscience.

6) Résultats des élections des parents délégués

Les parents délégués titulaires élus sont : Mme GENEST Delphine, M.LANGENBACH Marc, Mme BOURNE Céline, Mme BOURGUIGNON Laëtitia et en suppléants : Mme DAVID Emeline, Mme GERMAIN Laurine, Mme ZAPPATERRA Audrey.

Si vous voulez contacter les parents délégués vous pouvez le faire à cette adresse mail : (M.LANGENBACH) langenbach.marc@gmail.com

7) Composition du Sou des Ecoles :

Présidente : Céline BOURNE / Vice-présidente : Justine REY / Trésorière : Caroline VEHIER / Vice-trésorier : Lionel REY / Secrétaire : Laurine GERMAIN / Vice-secrétaire : Mélanie DAVID.

Ventes d'agrumes, marché aux fleurs, marche pédestre, (kermesse ?)....

Merci pour les masques et le financement de l'intervention de Planètes mômes sur La Forêt et le Corps. Il y aura une sortie théâtre et cinéma si les conditions sanitaires le permettent.

La photo de classe pour la COOP de classe aura lieu en Mars.

8) Modalités d'évaluation et et aides aux élèves :

- **Un livret scolaire unique numérique (LSUN)** suit votre enfant du CP à la 3ème. Il recense les progrès dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire. Ce livret vous sera communiqué en Janvier et en Juin.

En **cycle 1**, l'élève possède un **classeur de suivi des apprentissages** organisé en 5 domaines rempli tout au long du cycle pour observer les progrès et les réussites de l'enfant de la PS à la GS.

Une **fiche de synthèse** est complétée à la fin de chaque cycle (en fin de GS et en fin de CE2).

En **cycles 2 et 3**, un **classeur de réussites** est mis en place.

- Les **évaluations repères nationales** obligatoires pour les CP et les CE1 ont eu lieu du 16 au 27/09. Ce dispositif permet de donner des repères au professeur concernant les connaissances et les compétences en Français et en Maths. Les résultats sont transmis aux parents.

Les **rendez-vous individuels** peuvent se faire par téléphone.

Il y aura d'autres évaluations en Janvier pour les CP.

Cette année des évaluations de rentrée ont été réalisées du CE2 aux CM2 afin d'évaluer les effets du confinement.

- **Besoins éducatifs particuliers des élèves :**

- **Le PAI** (projet d'accueil individualisé) concerne les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, allergies, intolérances alimentaires).
- **Les PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) permettent de formaliser les actions prévues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.
- **Le PPS** (projet personnalisé de scolarisation). C'est la famille qui saisit la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) avec l'aide de l'enseignant référent.
- **Le PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) permet aux élèves de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.
- **Le RASED (réseau d'aide)** assuré par un maître E : Patrick MATHON
- La **psychologue scolaire** peut observer les élèves dans la classe et prendre rendez-vous avec les parents pour poursuivre éventuellement la prise en charge avec votre accord.
- Certains élèves sont aussi pris en charge pendant les **APC** de 11h30 à 12h.

Merci à tous !

La secrétaire de séance et présidente du conseil,
Madame JUNG

Prochains Conseils d'école le **Jeudi 4 Mars** et **Le Jeudi 17 Juin 2021**.

